

# ATELIER DECOUVERTE

## MENER A BIEN SA MISSION DE DELEGUE DU PERSONNEL

*(Cette formation a été réalisée pour permettre à chaque élu de la délégation du personnel et de la DUP de découvrir tout ce qui constitue leur rôle au quotidien. Sur une journée, les participants vont apprendre à la fois les missions qui sont dévolues à ces élus et à la fois, la manière d'appréhender les relations avec l'employeur, les autorités administratives et les salariés. Cette formation a été réalisée pour permettre à chaque participant nouvellement élu au sein d'une délégation du personnel ou DUP, d'acquérir les bases essentielles de cette matière. Le niveau de cette formation est qualifiée de type I.).*



**1 JOUR**



## LES ATELIERS DE CONSEIL CE :

Fort de son expérience du terrain, les ateliers de CONSEIL CE sont construits autour du coaching d'élus.

Chaque atelier est associé à un niveau de connaissances nécessaires avant de s'y inscrire.

Ainsi, le parcours d'apprentissage d'un élu est balisé en modules complémentaires afin qu'il progresse pas à pas. Un élu efficace c'est un élu formé tout au long de son mandat.

Le but est simple : permettre à chaque élu de participer pleinement à leur formation afin d'assimiler plus efficacement le programme.

Le formateur utilise des outils variés en fonction notamment du but à atteindre comme :

- 📌 L'emploi de la vidéo,
- 📌 L'utilisation de questionnaires,
- 📌 Les jeux de rôle,
- 📌 La mise en situation,
- 📌 Le quizz,
- 📌 La dynamique de groupe....



Afin que la formation soit la plus efficace, les participants doivent être attentifs et disponibles durant toute la durée de l'intervention.

## PROGRAMME (1 jour)



- Etre délégué du personnel au quotidien :**  
Petit tour d'horizon sur l'origine des délégués du personnel ; sensibilisation sur leurs prérogatives....
- La constitution de la délégation :**  
Les élections sont achevées – nos élus sont en place. Comment s'organise la délégation du personnel – Les élus se répartissent-ils des rôles ou des fonctions particulières qu'il faut connaître ? Particularités de la DUP – cumuler sans confondre ses mandats, comment faire ?
- La protection liée au mandat :**  
Etre élu signifie entre autre de se tenir à disposition des salariés et de l'employeur. En première ligne, comment peut-on être sûr de ne pas être discriminé ou sanctionné à tort ? Les élus sont-ils protégés contre les pressions et durant l'exercice de leur mandat ?
- Les fonctions supplétives en l'absence de CE ou de CHSCT :**  
Si aucun comité d'entreprise ou si aucun CHSCT n'est en place, comment les élus de la délégation du personnel peuvent-ils honorer une partie de leurs missions ? Le peuvent-ils seulement ?
- Les moyens de fonctionnement des DP :**  
Se former, prendre du temps pour assumer sa mission – vous allez découvrir de quel temps de délégation vous disposez, quels sont vos droits en matière de liberté de déplacement dans l'entreprise, comment s'organise l'accueil des salariés (mise à disposition d'un local). Peut-on procéder à l'affichage des réclamations ? Qu'est-ce que le registre des délégués ? Utilisation d'intranet et des nouvelles technologies...
- Prise de contact et réclamations – un rôle quotidien :**  
Les salariés exercent leur droit d'expression au quotidien ; comment les DP peuvent-ils remonter à l'employeur les réclamations des salariés. Quelle question posée par un salarié constitue une réclamation en bon et due forme ? Vous apprendrez à adresser à l'employeur une note écrite grâce à des techniques de rédaction. Comment s'effectue la prise de contact avec les salariés ? Les DP et les permanences.....
- Les DP peuvent être informés et consultés - comment ?**  
Beaucoup de sujets relèvent de la consultation des DP – ce qui sous-entend une mission connexe à celle de remonter les réclamations ; l'employeur doit de fait soumettre aux DP des projets relevant de la consultation mais quelle est la procédure à respecter. Les DP ont-ils pour mission de rendre un avis ? Tour de table avec des cas pratiques...
- Toutes les formes de réunions des DP :**  
Ordinaires mensuelles, d'urgences et restreintes, panorama des réunions des délégués du personnel (réunions collectives, individuelles ou catégorielles). A quoi servent ces réunions ; les délégués ont-ils obligation d'y assister...Quel est le formalisme à respecter pour convoquer les DP ? Comment se déroule une réunion type ? Quels sont les participants ? Les DP peuvent-ils exiger une réponse de la direction aux réclamations présentées en réunion ? Les réponses de l'employeur : les délais, la portée des engagements...
- Le droit d'alerte des DP :**  
A problème exceptionnel, mesures exceptionnelles ! Comment les DP peuvent-ils réagir en cas d'urgence ?
- La notion de délit d'entrave :**  
Quels sont les recours possibles pour les délégués du personnel en cas d'infraction ? Qu'est-ce que le délit d'entrave ; tour de piste de ce que la législation en dit.